



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussignée, QUE :

La séance ordinaire prévue le 1^{er} décembre 2025 au calendrier des séances ordinaires, publié le 3 décembre 2024, est modifié pour le 8 **décembre 2025 à 19 h 30.**

En vertu de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, le conseil municipal donne également un avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

Donné à Saint-Prime, ce 20^e jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq.


Greffière-trésorière et directrice générale
Claudia Gagnon